Futur Proche
aménagement, urbanisme & paysage

Commune de Rosporden-Kernével

PLAN LOCAL D'URBANISME

REVISION

Dossier d'approbation

Règlement graphique
Atlas A3

Echelle 1 / 2 500ème

Dossier approuvé par délibération du conseil municipal du 20/12/2022.

Commune de ROSPORDEN - KERNEVEL

Atlas A3 2500ème

13 planches

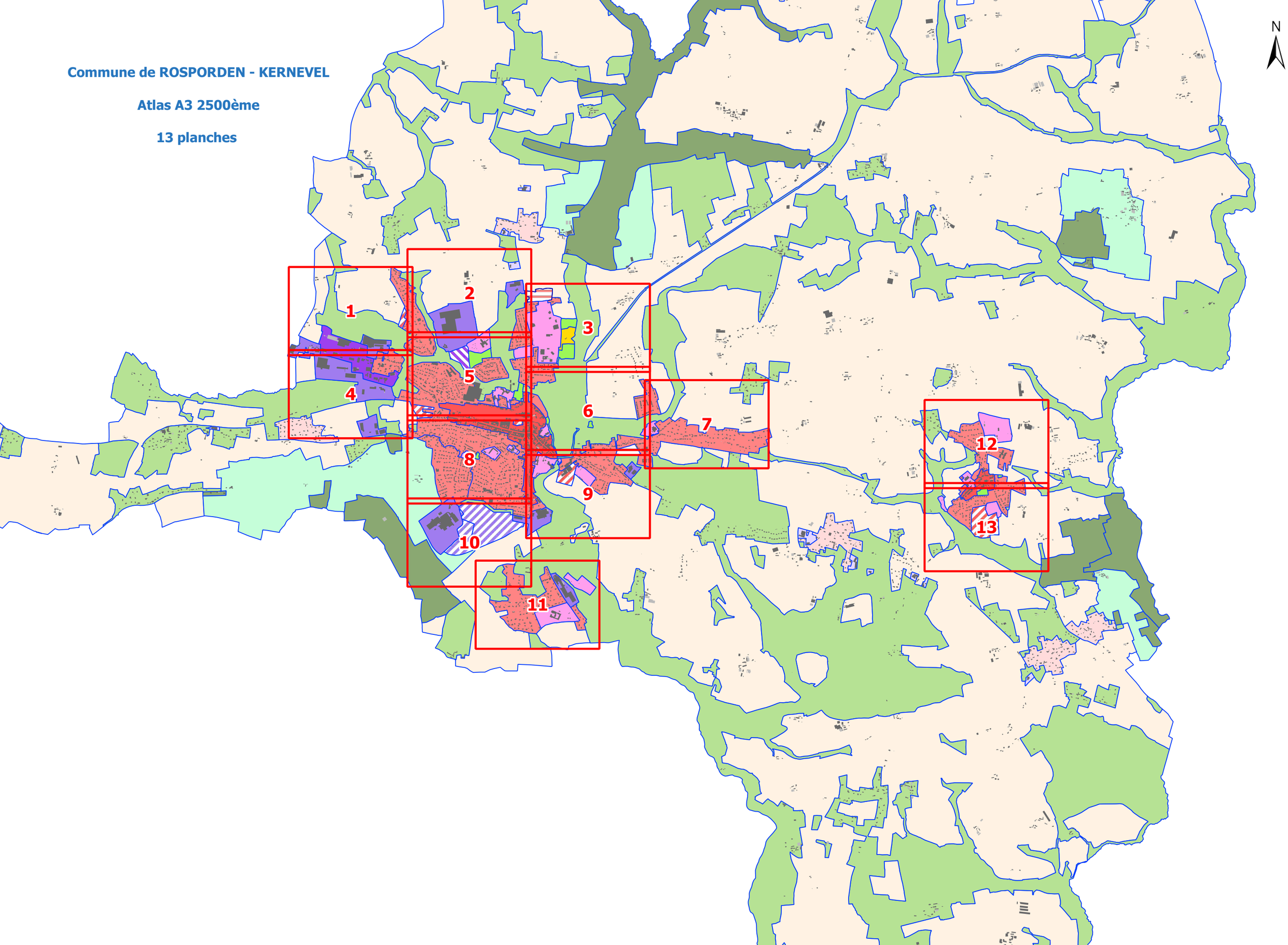

Zone urbaine

- Uha1 : secteur de forte densité correspondant au centre-ville de Rosporden,
- Uha2 : secteur de forte densité correspondant au centre du bourg de Kernével
- Uhb : secteur de densité moyenne correspondant à la première couronne du centre-ville de Rosporden et du centre bourg de Kernével
- Uhbp : secteur Uhb situé dans le périmètre B du captage et forage de Kerniouarn
- Uia : zone à vocation industrielle, artisanale ou de services
- Uiap : zone Uia située dans le périmètre B du captage et forage de Kerniouarn
- Uic : zone à vocation commerciale et de services
- UL : zone destinée à recevoir les installations, constructions et équipements publics ou privés, de sport et de loisirs et/ou d'équipement d'intérêt général
- Ut : zone à vocation d'hébergement hôtelier et touristique

Zone à urbaniser

- 1AUha1 : zone de forte densité correspondant au centre-ville de Rosporden, d'urbanisation à court terme
- 1AUhb : zone de densité moyenne correspondant à la première couronne du centre-ville de Rosporden et du centre bourg de Kernével, d'urbanisation à court terme
- 1AUia : zone à vocation industrielle, artisanale ou de services, d'urbanisation à court terme
- 1AUiap : zone à vocation industrielle, artisanale ou de services, d'urbanisation à court terme, située dans le périmètre B du captage et forage de Kerniouarn
- 1AUic : zone à vocation commerciale et de services, d'urbanisation à court terme
- 2AUh : zone à vocation d'habitat, d'urbanisation à moyen ou long terme nécessitant une modification ou une révision du PLU

Zone agricole

- A : zone agricole
- Ai : zone de taille et de capacité d'accueil limitée accueillant une activité économique non agricole
- Ap : zone A située dans le périmètre E du captage et forage de Stang Linguennec, ou B du captage et forage de Kerniouarn, ou P2 de la prise d'eau de Kerriou, ou B du captage de Kerfléac'h, ou de la zone PR2 de la future prise d'eau de Troganvel

Zone naturelle

- N : zone naturelle et forestière
- Nhc : secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) à vocation d'habitat au sein de l'espace rural
- NL : zones correspondant aux parcs et jardins urbains ou aux aires naturelles de sports et de loisirs
- Np : zone N située dans le périmètre E du captage et forage de Stang Linguennec, ou B du captage et forage de Kerniouarn, ou P2 de la prise d'eau de Kerriou, ou B du captage de Kerfléac'h, ou de la zone PR2 de la future prise d'eau de Troganvel
- Npp : zone N située dans le périmètre A du captage et forage de Stang Linguennec, ou A du captage et forage de Kerniouarn, ou P1 de la prise d'eau de Kerriou, ou A du captage de Kerfléac'h, ou de la zone PR1 de la future prise d'eau de Troganvel

Prescriptions

- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site [26]
- Interdiction d'accès nouveau sur voie
- Linéaire de restriction de changement de destination des rez-de-chaussée commerciaux
- Périmètre de diversité commerciale
- Emplacement réservé
- Espace boisé classé
- Servitude de mixité sociale
- Secteur comportant des orientations d'aménagement ou de programmation

Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques :

- Risque technologique (PPRT)
- Risque inondation (PPRI)

Les voies de circulation à conserver ou à créer au titre de l'article L.151-38 du code de l'urbanisme

- Liaison douce à créer
- Liaison douce existante à conserver

Eléments bâtis à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme (soumis à permis de démolir ou à déclaration préalable)

- Petit patrimoine
- Petit patrimoine
- Bâti remarquable
- Bâti intéressant

Eléments naturels à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme (soumis à déclaration préalable)

- Arbre remarquable
- Talus ou haie remarquable à préserver
- Boisement significatif
- Site naturel ou paysager à protéger
- Cours d'eau permanent (inventaire validé par la DDTM - 2016)
- Zone humide

Autres informations

- Périmètre de carrière
- Zone de protection au titre de l'archéologie, degré de protection 1
- Zone de protection au titre de l'archéologie, degré de protection 2 (zone N demandée)
- Périmètre de voisinage des infrastructures de transports terrestre (bande d'isolement acoustique)

Tableau des emplacements réservés

Numéro	Désignation	Bénéficiaire	Surface en m²
01	Extension du cimetière	Commune	2132
02	Liaison douce en site propre à créer	Commune	165
03	Extension d'équipement public de sport et de loisir	Commune	988

Les superficies affichées ou extraites du zonage résultent d'un calcul graphique et ne peuvent en aucun cas avoir la précision et l'usage d'un bornage

Source cadastre : cadastre.data.gouv.fr, mise à jour de février 2021

Planche n° 1

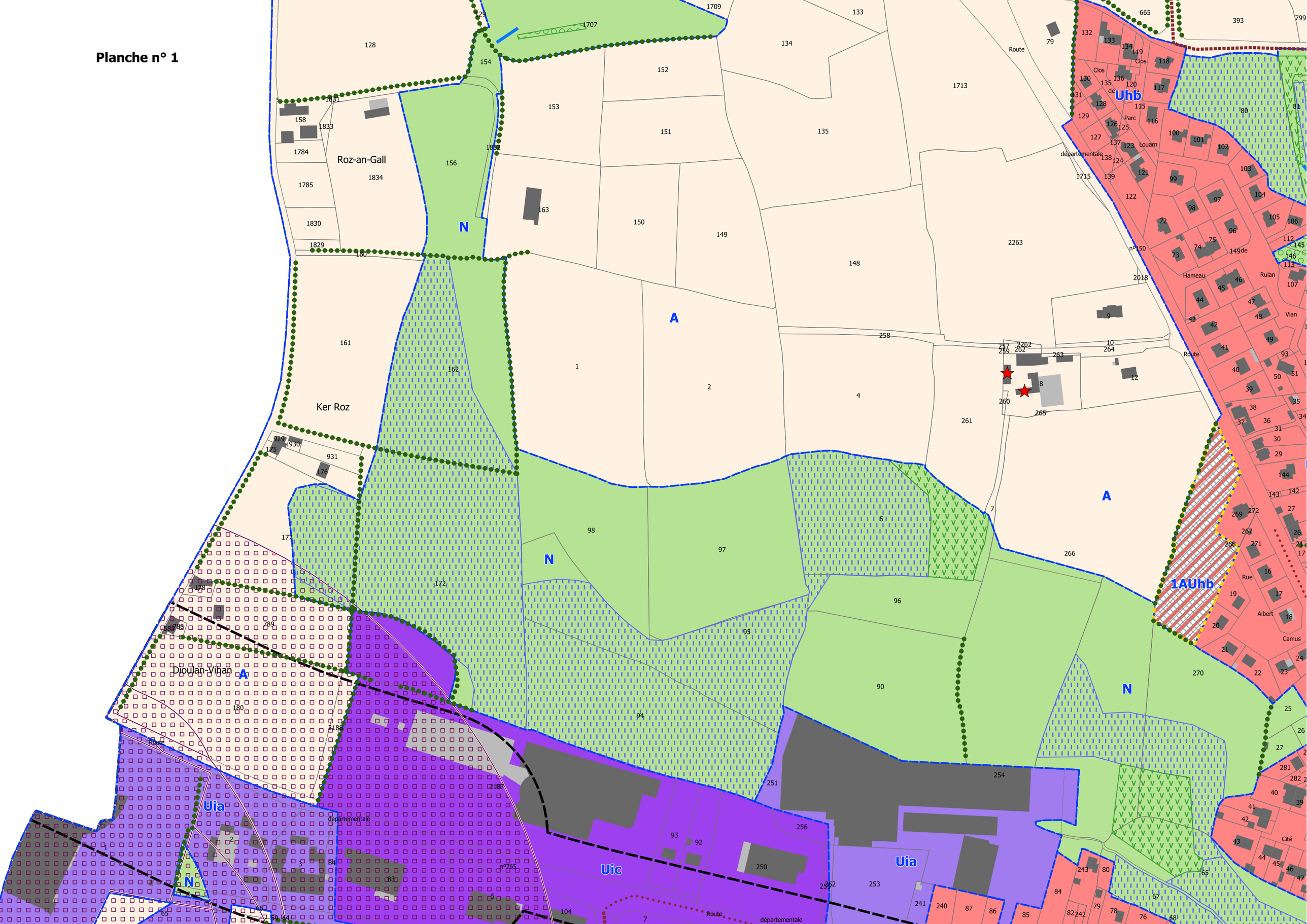
Roz-an-Gall
Ker Roz
Diouan-Vihan
Uhb
Hameau de Rulan
Vian
Rue Albert Camus
Cité
Route départementale
Route
Clos de la Parc Louarn
N
A
Uia
Uic
1AUhb

Planche n° 10

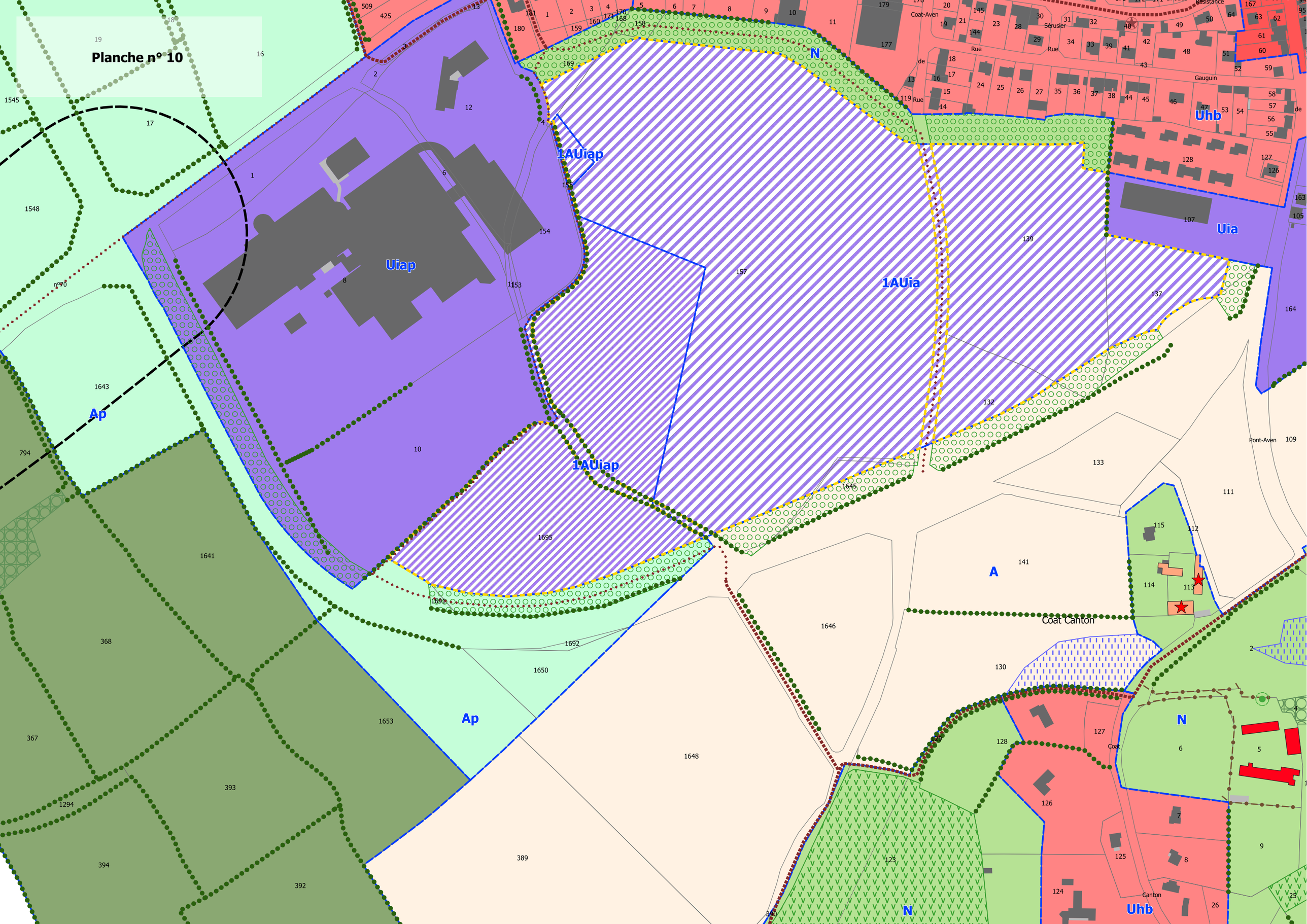
N
Uhb
Uia
1AUiap
Uiap
1AUia
1AUiap
Ap
Ap
A
N
N
Uhb
Coat-Aven
Sérusier
Rue
Rue
Rue
de
Gauguin
Résistance
Pont-Aven
Coat Canton
Coat
Canton

Planche n° 11

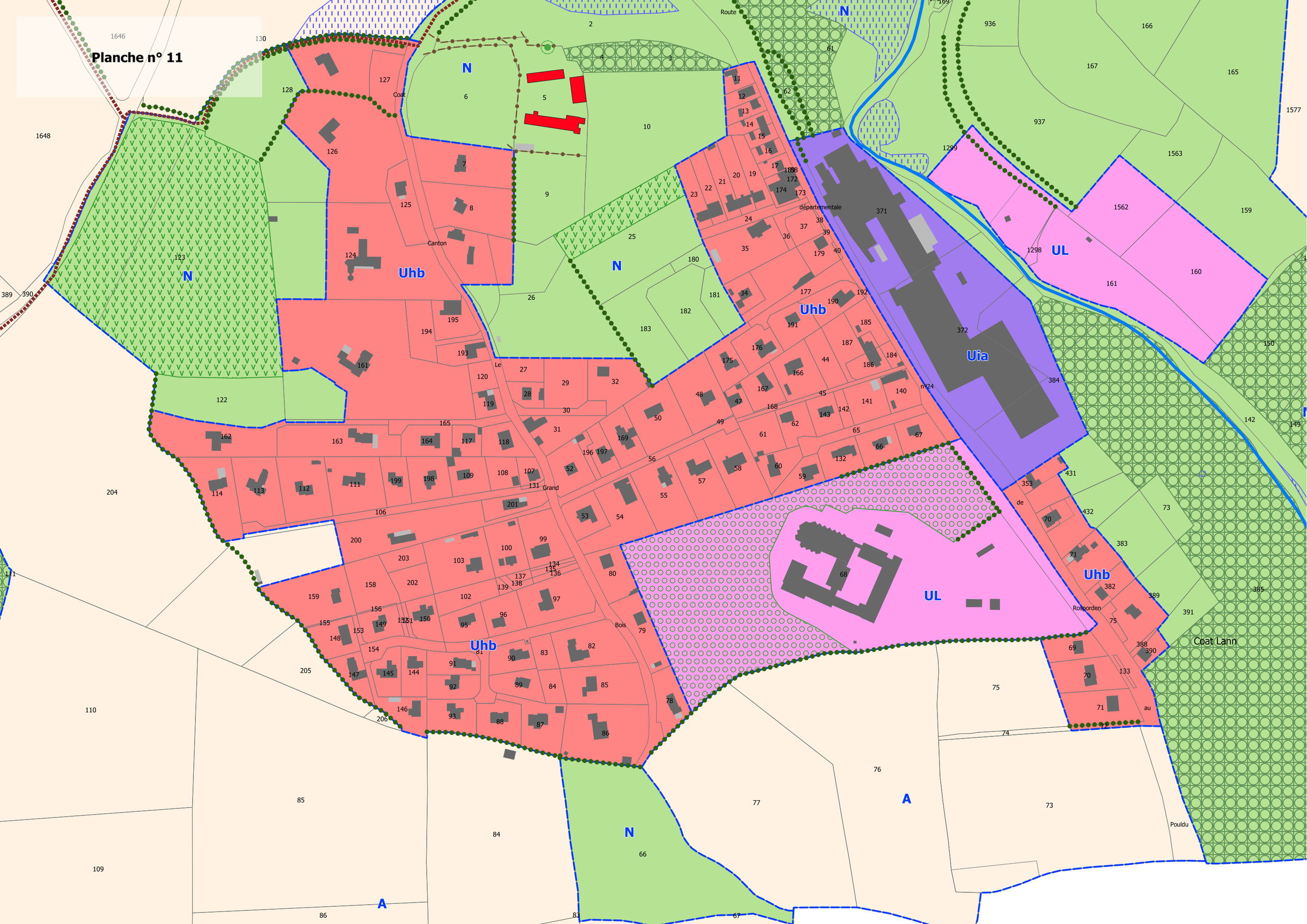
N
Uhb
UL
Uia
A
Route
départementale
Coat
Canton
Le
Grand
Bois
Rosporden
Coat Lann
Pouldu
de
au

Planche n° 12

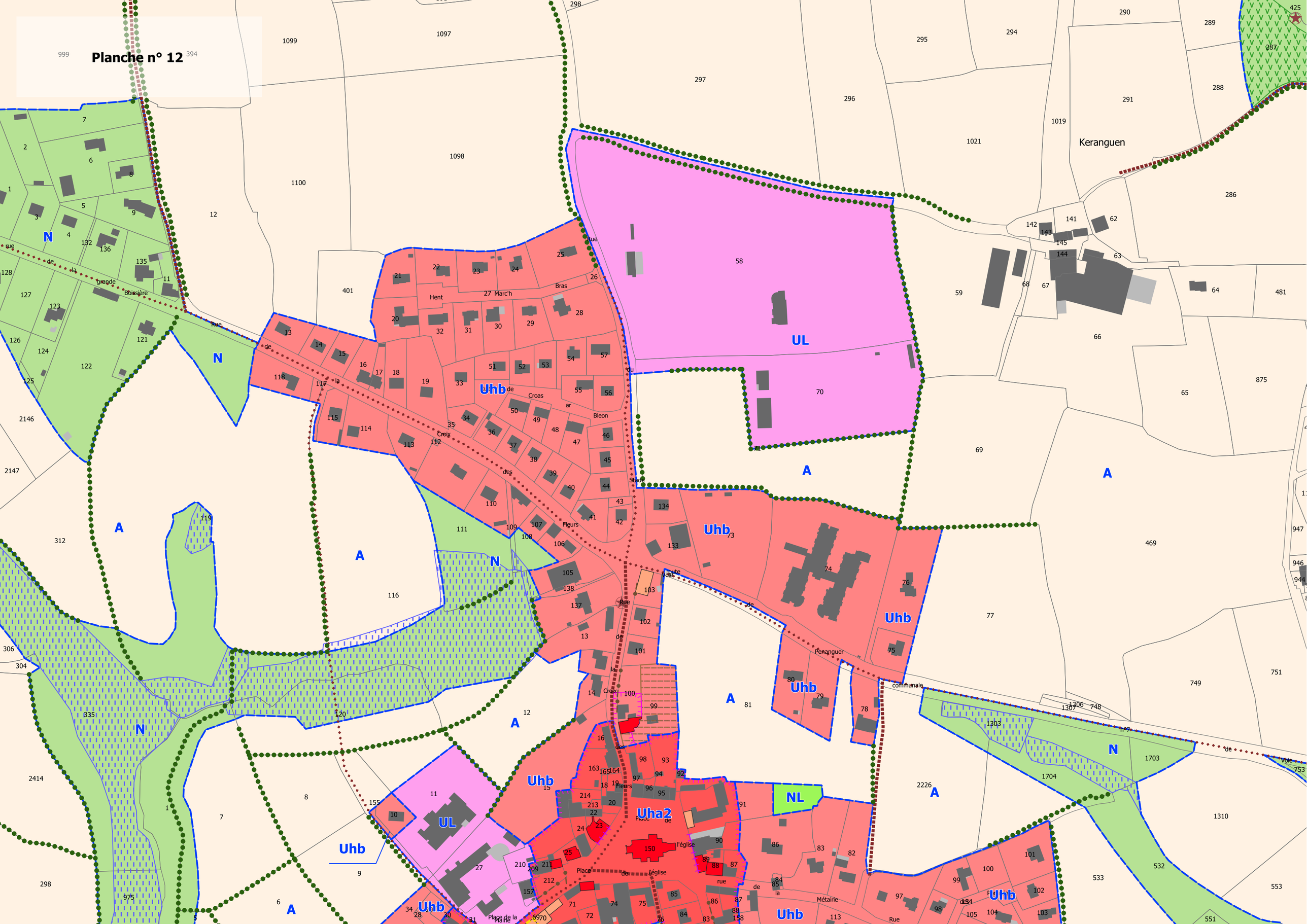
N
A
UL
Uhb
Uha2
NL
Keranguen
Rue de la Grande Boissière
Rue de la Croix
Rue des Fleurs
Rue du Stade
Rue de la Croix
Rue de la Croix des Fleurs
Place de la Mairie
Place de l'église
Rue de la Métairie
Rue de Penanguer
Route communale n°7
Voie de la Croix
Hent Marc'h Bras
Croas ar Bleon

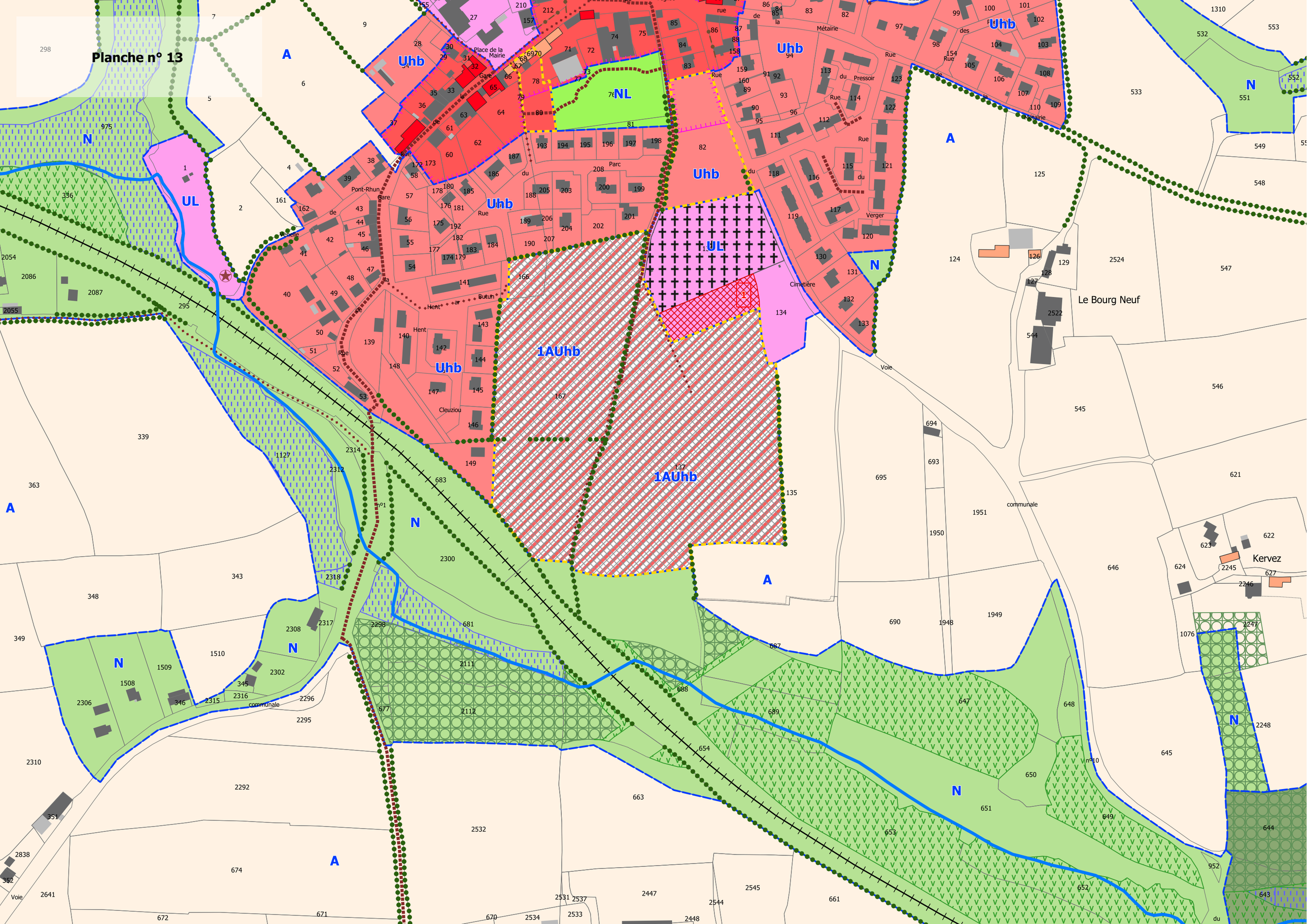
Planche n° 13
Uhb
NL
UL
N
A
1AUhb
Place de la Mairie
Gare
Pont-Rhun
Rue
Parc
Métairie
Pressoir
Verger
Cimetière
Hent
Butun
Cleuziou
Le Bourg Neuf
Kervez
Voie
communale

Planche n° 2

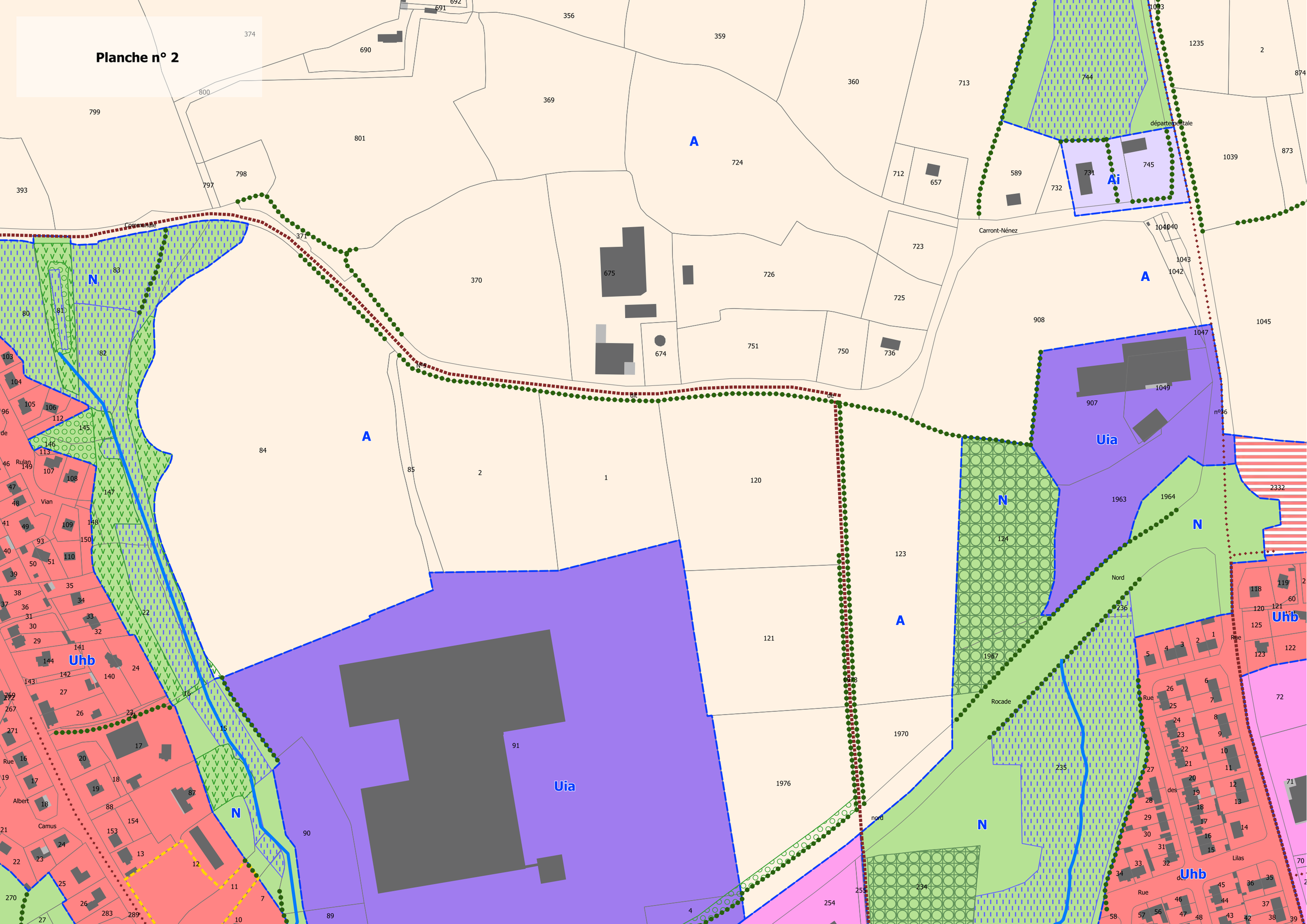
A
N
Ai
Uia
Uhb
Carront-Nénez
Rocade
Nord
nord
Rue
Lilas
Vian
Rulan
Albert
Camus
départementale

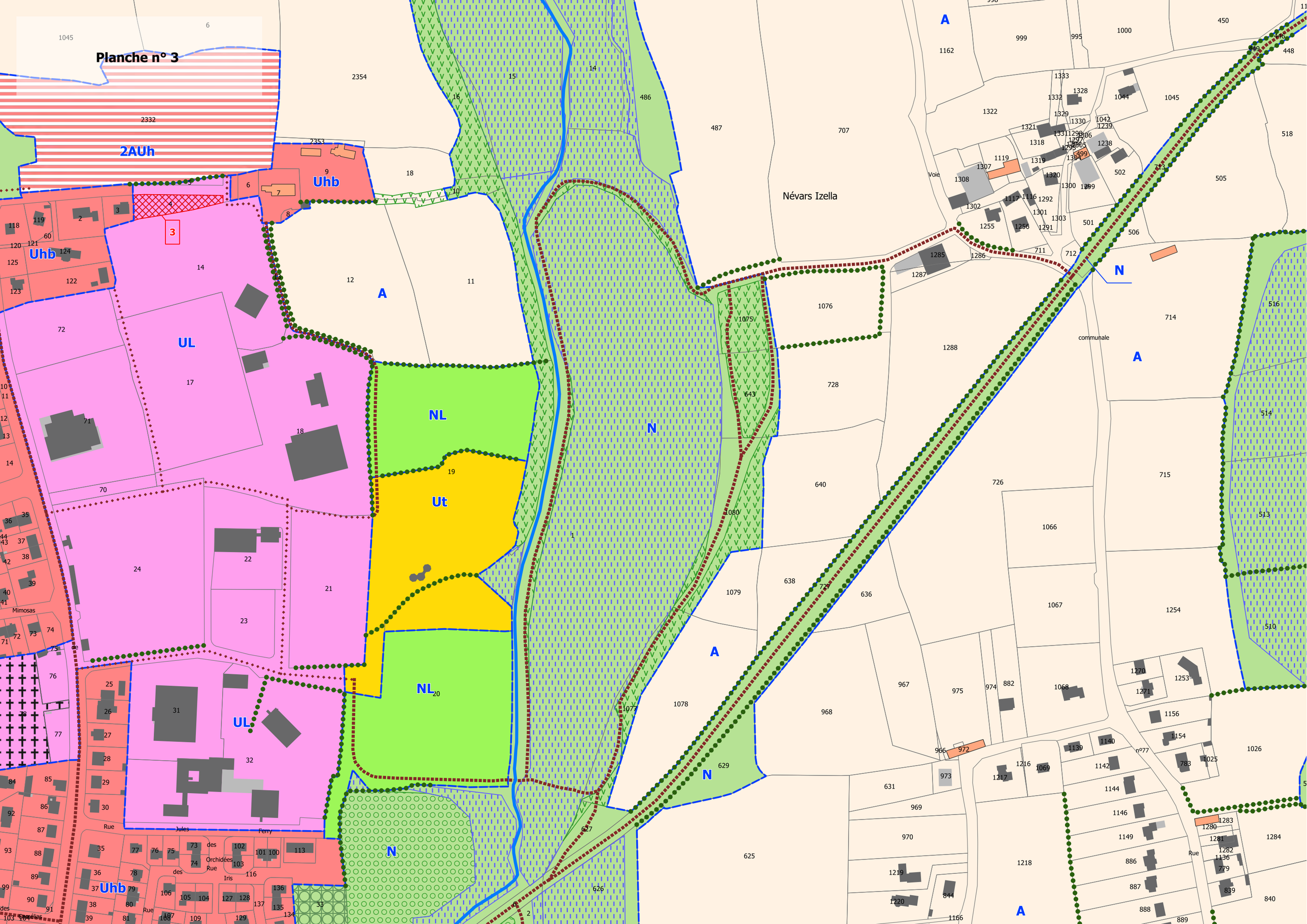
Planche n° 3
2AUh
Uhb
UL
NL
Ut
N
A
Névars Izella
Voie
communale
Rue
Jules
Ferry
des
Orchidées
Iris
Mimosas
de
Camélias

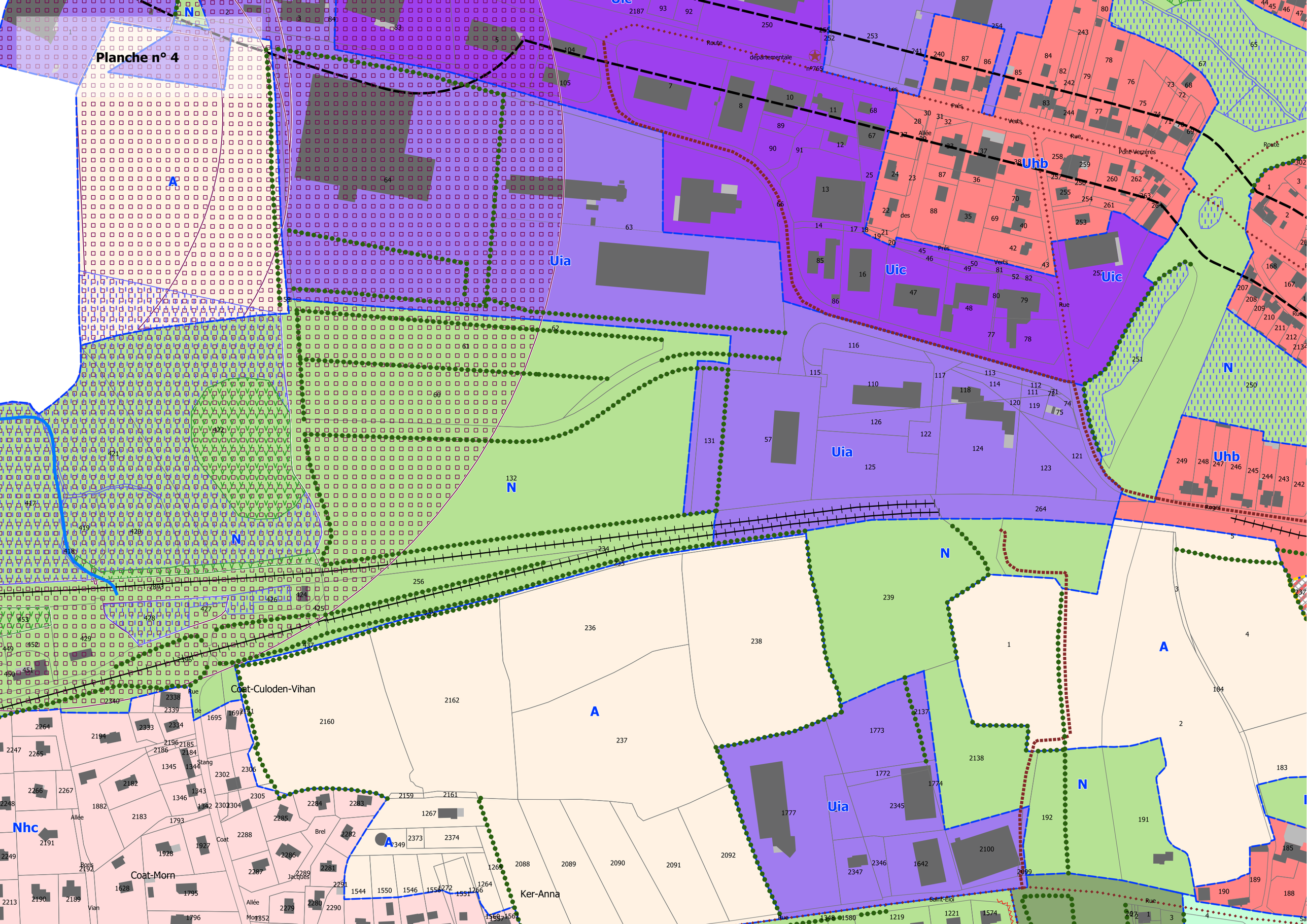
Planche n° 4
Route
départementale
n°765
Les
Prés
Verts
Allée
des
Rue
Pont-Verzérés
Route
Rue
Roger
Uia
Uic
Uhb
N
A
Coat-Culoden-Vihan
Rue
de
Stang
Allée
Coat
Brel
Jacques
Coat-Morn
Bois
Vian
Allée
Mor
Nhc
Ker-Anna
Saint-Eloi
Rue

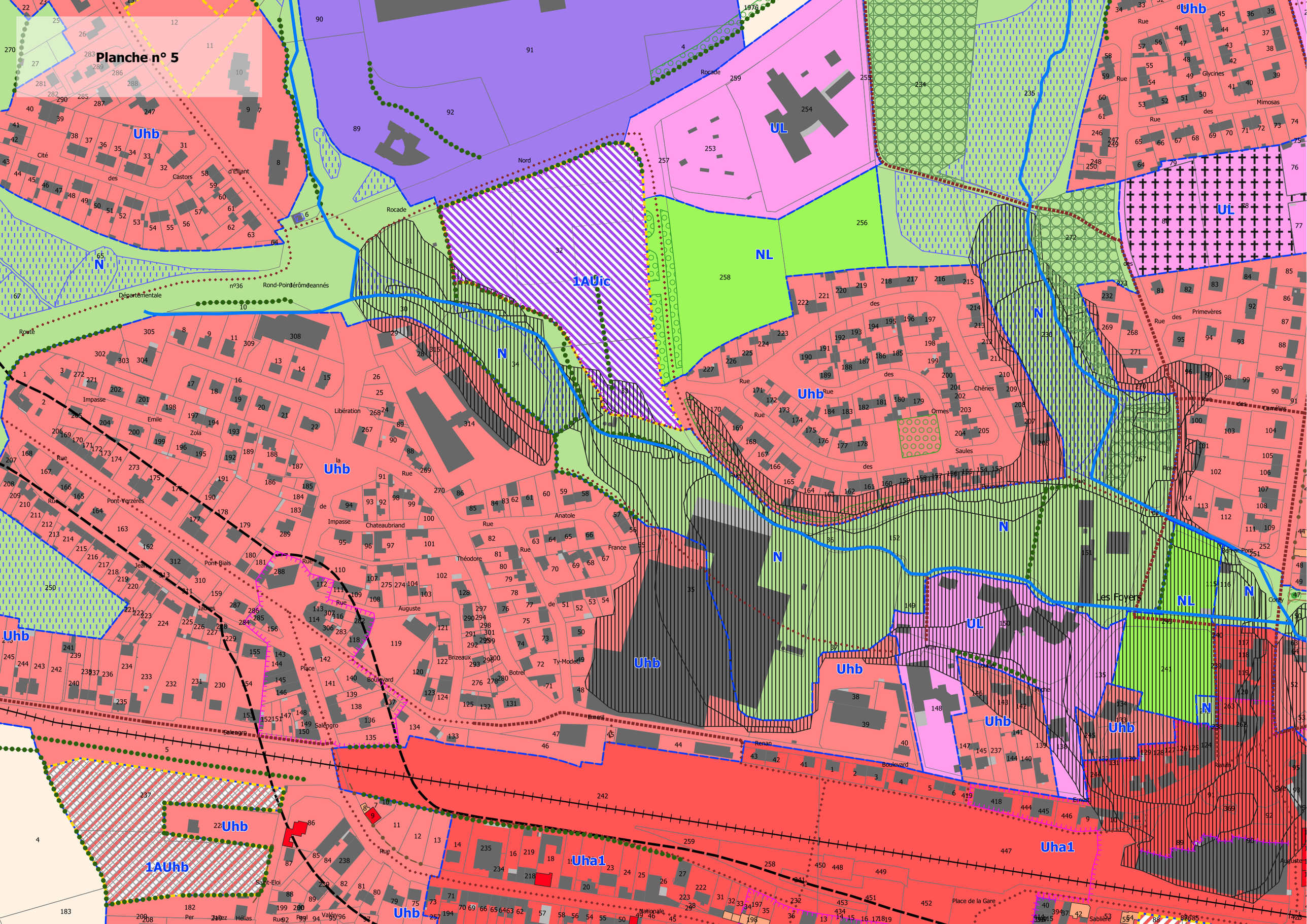
Planche n° 5
Uhb
N
UL
NL
1AUic
1AUhb
Uha1
Rocade
Nord
Cité des Castors d'Elliant
Rond-Point Jérôme Jeannés
Départementale n°36
Route
Impasse Emile Zola
Rue Pont-Verzères
Rue de la Libération
Rue de Chateaubriand
Rue Anatole France
Rue Théodore Auguste
Rue Pont-Biais
Rue Jean Jaurès
Place Salengro
Boulevard Salengro
Rue Saint-Eloi
Rue Ernest Renan
Boulevard Ernest Renan
Rue des Saules
Rue des Peupliers
Rue des Chênes
Rue des Ormes
Rue des Glycines
Rue des Mimosas
Rue des Primevères
Rue des Camélias
Rue des Roses
Rue des Pommiers
Rue des Lilas
Rue des Hélias
Rue Pagul
Rue Valérie
Rue Per Jakez
Rue Brizeaux
Rue Botrel
Rue Ty-Moder
Rue Nationale
Place de la Gare
Les Foyers
Rue Renan-Pont
Rue Coray

Planche n° 6

Uhb
N
A
Uha1
NL
UL
2AUh
Place du 8 Mai 1945
Place Jean Moulin
Place de la Victoire
Place de l'Eglise
Place de Verdun
Place au beurre
Rue du Docteur Herland
Rue du Général de Gaulle
Rue de la Paix
Rue Auguste Comte
Rue Pierre Loti
Rue Sadi Carnot
Rue Pasteur
Rue Hippolyte Rannou
Rue Ernest Renan
Rue Jean Jaurès
Rue Reims
Rue Prévost
Rue Gabriel Péri
Rue Sophie Germain
Rue Iris
Rue des Jonquilles
Rue des Camélias
Rue du Pont
Rue du Pont Neuf
Rue du Four
Rue du Bout du Pont
Rue de Scaër
Pen-ar-Pont
Coray
Névars Bihan

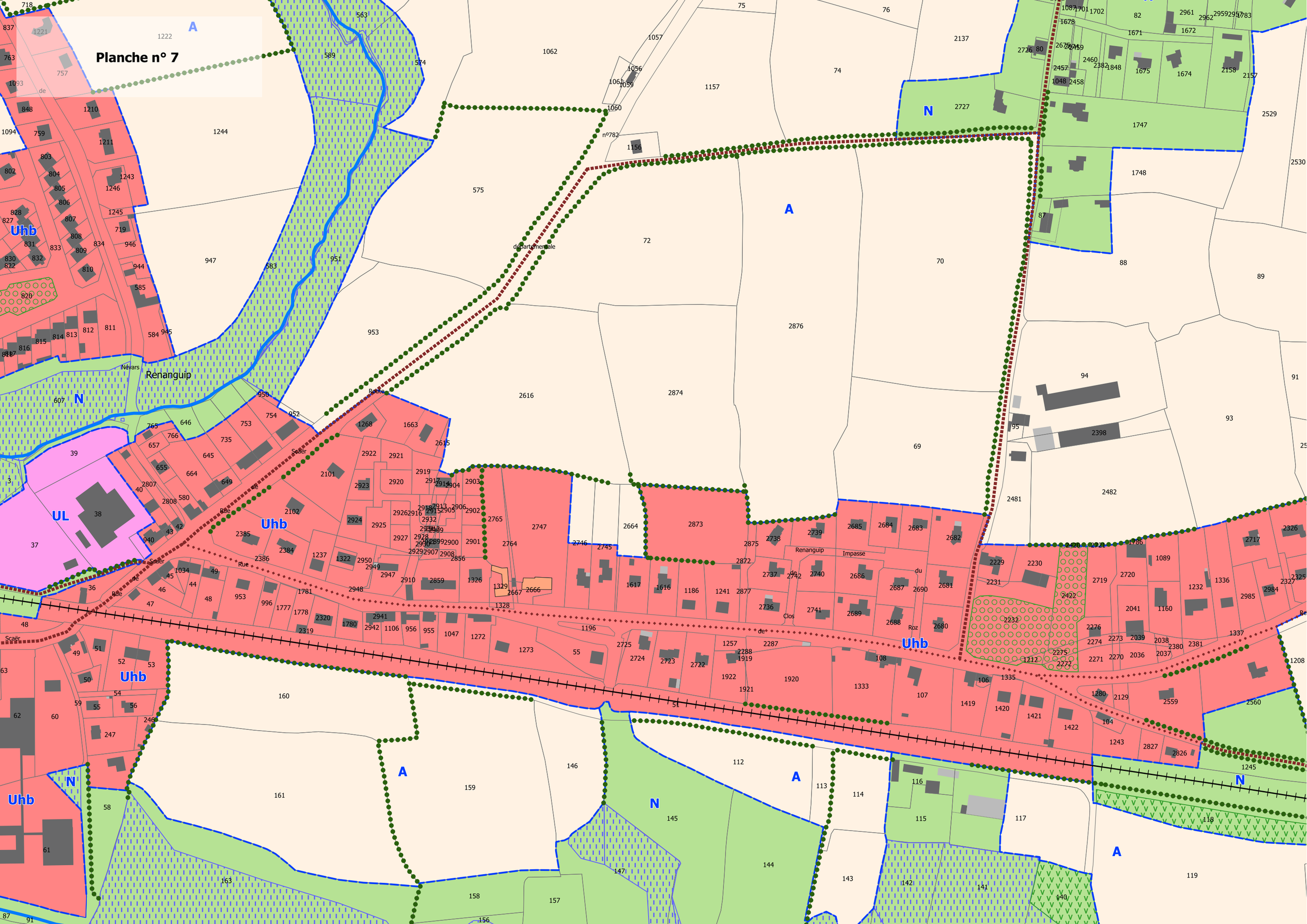
Planche n° 7
A
N
Uhb
UL
Renanguip
Névars
Scaër
Rue
Route
Impasse
Clos
Roz
departementale
Renanguip

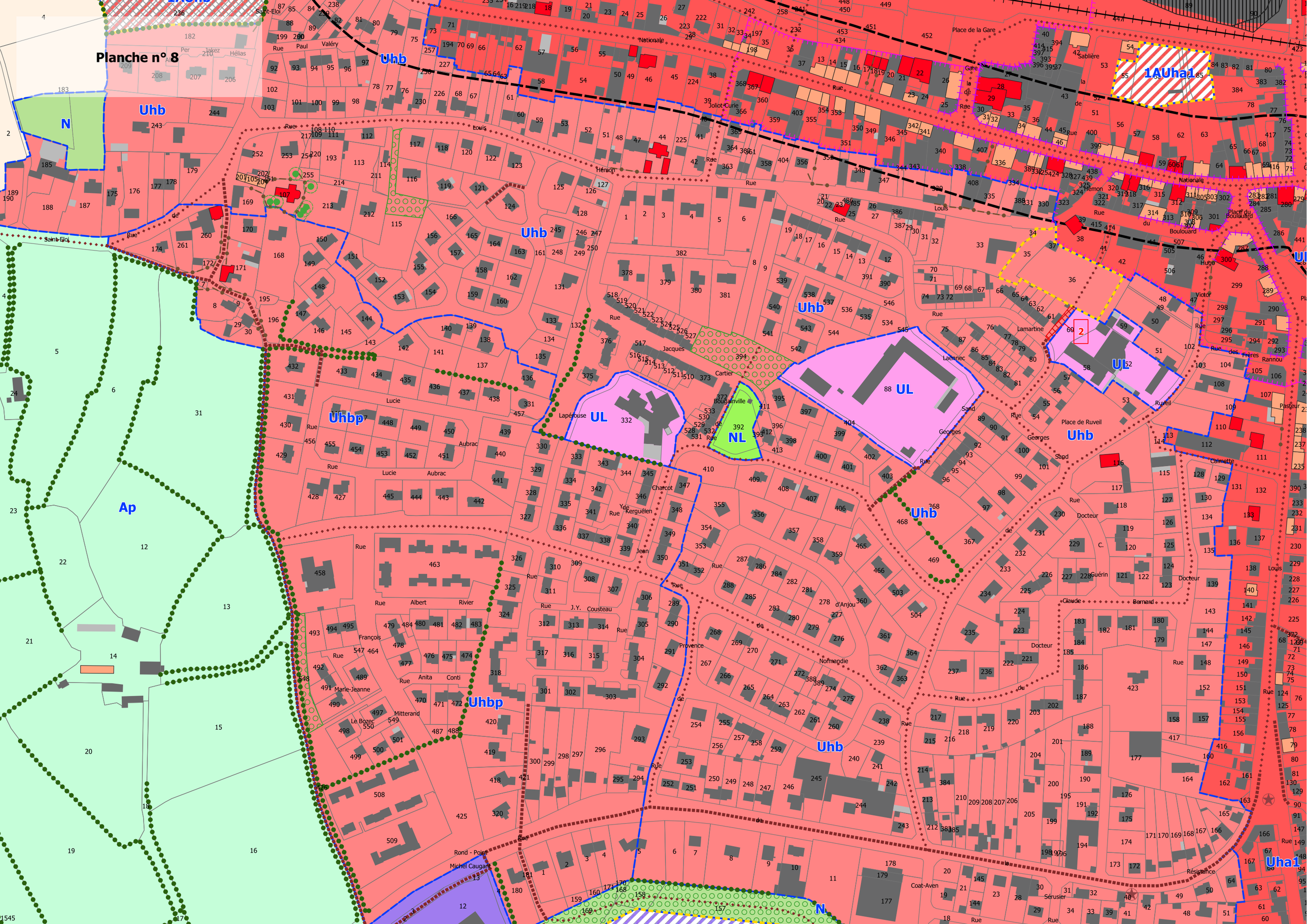
Planche n° 8
Uhb
N
Ap
Uhbp
UL
NL
1AUha1
Uha1
2
Rue Paul Valéry
Place de la Gare
Rue Joliot-Curie
Rue Louis Hémon
Rue Lucie Aubrac
Rue Albert Rivier
Rue J.Y. Cousteau
Rue Jacques Cartier
Rue de Provence
Rue de Normandie
Place de Ruveil
Place du Boulouard
Rue Docteur Calmette
Rue Docteur Guérin
Rue Claude Bernard
Rue Victor Hugo
Rue des Frères Rannou
Rue Pasteur
Rue Louis Ruveil
Rue Lamartine
Rue Georges Sand
Rue Laennec
Rond - Point Michel Caugant
Rue Anita Conti
Rue François Mitterand
Rue Marie-Jeanne Le Bozec
Rue Charcot
Rue Jean Kerguélen
Rue d'Anjou
Rue Coat-Aven
Rue Résistance
Rue Sérusier
Rue Saint-Eloi
Rue Lapérouse
Rue Bougainville
Rue de la Gare
Rue de la Sablière
Rue du Boulouard
Rue Nationale

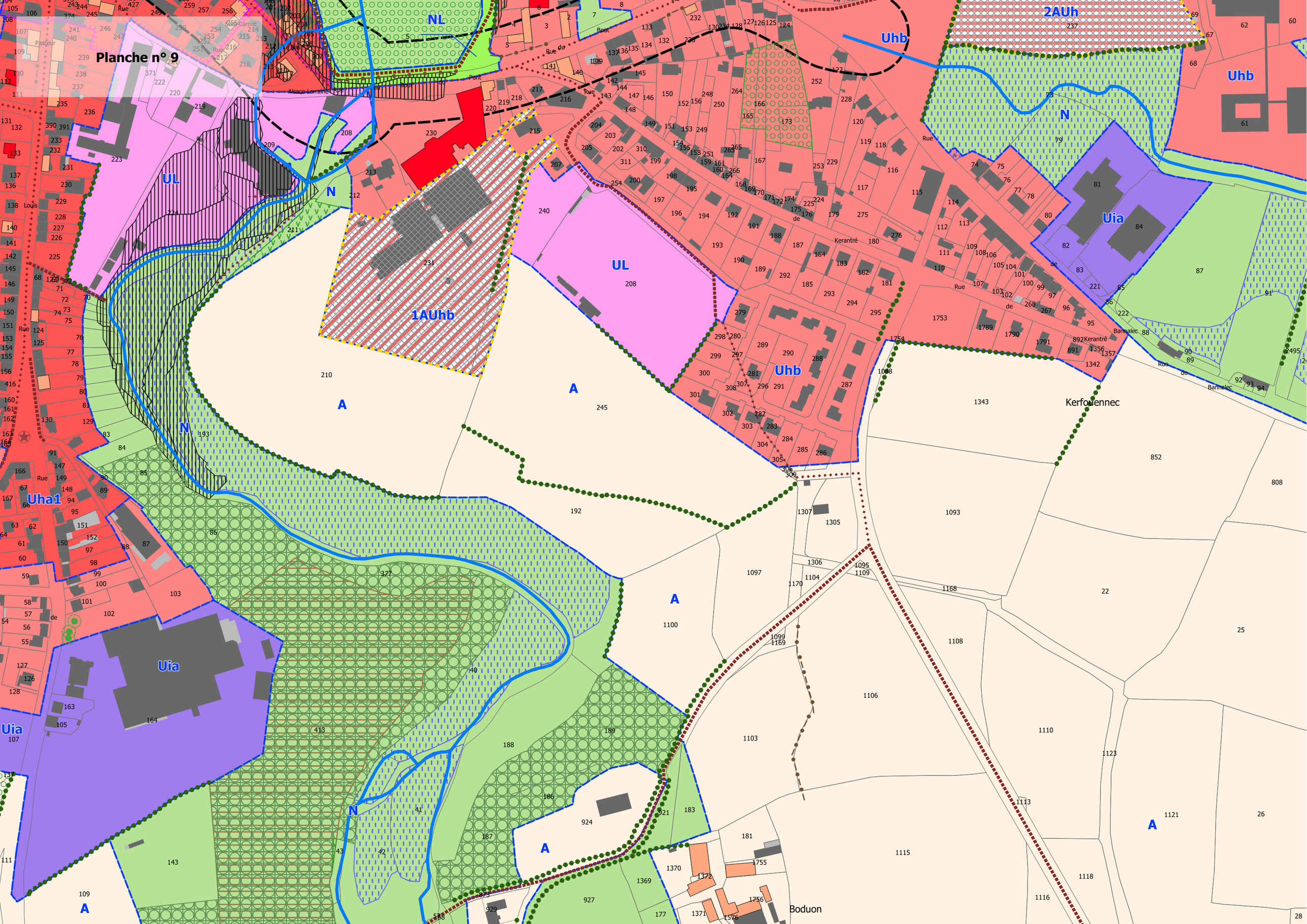
Planche n° 9
NL
UL
N
1AUhb
A
Uhb
2AUh
Uia
Uha1
Kerfouennec
Boduon
Kerantré
Rue
Pont
Bout
Pasteur
Louis
Alsace Lorraine
Parc Carnot
Bannalec